

Spécialiste thématique régional(e) – Action climatique et mobilité (P)

Responsabilités

1. Leadership, plaidoyer et représentation

1. Orientation stratégique : Diriger et gérer l'Unité thématique régionale (RTU) de la CAD afin d'assurer la fourniture régulière d'orientations thématiques et d'un appui technique aux bureaux de pays (CO), pour adapter le Plan stratégique au contexte local.

2. Plaidoyer et représentation : Aider le Directeur régional adjoint chargé des opérations (DRD for Operations) et lui apporter des contributions substantielles en présentant le Plan stratégique de l'OIM aux parties prenantes externes, ainsi que dans le cadre de forums, de discussions et de plateformes, conformément aux orientations du siège de la CAD et des bureaux mondiaux (GO).

2. Appui technique et renforcement des capacités

3. Assistance technique : Diriger la fourniture, par l'Unité thématique régionale de la CAD, d'une assistance technique portant sur les priorités thématiques et transversales, en fonction des besoins identifiés ou exprimés, en collaboration avec le siège de la CAD et les bureaux de pays. Assurer la coordination entre les unités régionales, les bureaux de pays concernés et le siège pour les interventions en situation de crise, en mettant l'accent sur les changements climatiques et la mobilité humaine, la protection, les interventions vitales et le relèvement.

4. Formation et développement des capacités :

a. En coordination avec le siège de la CAD et l'Unité de développement et d'apprentissage du personnel, dispenser, à la demande, des formations thématiques et des activités de renforcement des capacités aux bureaux de pays, au personnel des bureaux régionaux ainsi qu'aux partenaires externes.

b. Piloter la consultation, l'élaboration, la recherche de consensus, la mise en œuvre et la supervision des cadres mondiaux de gouvernance des migrations et des déplacements liés au climat, en mobilisant les États membres, les organisations internationales et la société civile à l'échelle mondiale.

c. En coordination avec les bureaux de pays et à leur appui, renforcer les capacités techniques et institutionnelles des gouvernements nationaux et des acteurs locaux afin qu'ils puissent absorber, comptabiliser, déclarer, allouer et mobiliser efficacement les financements climatiques.

3. Partenariats et mobilisation des ressources

5. Partenariats stratégiques : Développer et entretenir des partenariats avec un large éventail d'acteurs régionaux, notamment les bailleurs de fonds, les organismes politiques et économiques régionaux, les Nations Unies, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les établissements universitaires, les organisations communautaires, les institutions financières internationales, les organisations internationales et les États membres, afin de promouvoir le Plan stratégique de l'OIM.

6. Mobilisation des ressources : En coordination avec le siège, les bureaux mondiaux, les bureaux de pays chargés des partenariats et du plaidoyer (COPA), les bureaux de pays et le Chargé régional de l'élaboration des projets (RPDO), promouvoir les priorités programmatiques auprès des bailleurs de fonds traditionnels et nouveaux, y compris ceux du secteur privé.

4. Contrôle de la qualité et supervision

7. Élaboration des projets et rapports : En coordination avec les Chargés régionaux de l'élaboration des projets (RPDO), faciliter le processus d'élaboration des projets et de production des rapports en apportant des contributions techniques et en assurant leur examen, leur approbation et leur validation, conformément au Manuel des projets de l'OIM.

8. Suivi et évaluation : En coordination avec le Chargé régional de la planification, du suivi et de l'évaluation (RPMEO), organiser régulièrement des échanges bilatéraux avec les points focaux thématiques des bureaux de pays afin d'évaluer les difficultés, les possibilités et les tendances. Signaler les problèmes et les opportunités aux cadres supérieurs régionaux et du siège, et orienter les ajustements des bureaux de pays. Soutenir activement ces derniers dans l'intégration des audits, des évaluations et des retours des bailleurs de fonds.

9. Gestion des risques : En coordination avec le Chargé des risques et de la conformité, superviser et accompagner les bureaux de pays dans l'identification, la gestion et le traitement des risques liés à la DHRR, conformément au Cadre et à la Politique de gestion des risques de l'OIM (IN/213 Rev.1).

5. Politique et recherche en matière d'action climatique

10. Gestion des connaissances et innovation : En coordination avec le RPDO et l'Unité des laboratoires d'innovation sur la mobilité climatique, contribuer aux plateformes de partage des connaissances, faciliter leur utilisation et diffuser les innovations ainsi que les bonnes pratiques en matière d'action climatique liées à la CAD.

11. Politiques :

a. Promouvoir la cohérence des politiques et des partenariats inclusifs afin d'intégrer la mobilité climatique dans les programmes et agendas pertinents, notamment ceux portant sur la biodiversité, la gestion de l'eau, les montagnes, les océans et les mers, les droits humains, la protection, la sécurité, le genre, la santé, l'urbanisation, les objectifs de développement durable (ODD), la participation des jeunes, l'autonomisation des diasporas et la mobilisation des acteurs locaux.

b. Renforcer le plaidoyer, les politiques et les partenariats dans les domaines de l'alerte précoce (EW4AI), ainsi que de l'action climatique et environnementale aux niveaux politique et du plaidoyer, en soutien aux priorités définies par les pays touchés dans leurs stratégies climatiques nationales, régionales et mondiales.

c. Soutenir le siège de la CAD dans l'intégration des considérations liées à la mobilité humaine dans les politiques relatives aux changements climatiques, à l'environnement et aux catastrophes. Cet appui comprend notamment les travaux menés dans le cadre des organes constitués, des axes de travail, des initiatives et des forums de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), notamment le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie (WIM Excom), l'AC, le SNLD, les Conférences des Parties (COP), les Plans nationaux d'adaptation (PNA/NAP), les Contributions déterminées au niveau national (CDN/NDC) et les fonds climatiques. Il comprend également les processus politiques de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD/UNCCD), de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE/UNEA) et du Cadre de Sendai, ainsi que la participation au Forum des pays vulnérables au changement climatique (CVF).

12. Données, recherche et prospective : En coordination avec différents forums sur les changements climatiques, notamment la CCNUCC, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC/IPCC), l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) et d'autres instances, en collaboration avec le siège de la CAD, l'Institut mondial des données (GDI) et le Centre régional de données (RDH), analyser et diffuser les données thématiques relatives à l'action climatique afin d'éclairer la planification stratégique, la mobilisation des ressources, l'élaboration des politiques et la programmation sur la base de données probantes.

6. Communication et coordination

13. Communauté de pratique thématique : Créer et animer, dans la région, une communauté de pratique réunissant les points focaux thématiques des bureaux de pays, avec la participation, selon les besoins, des unités fonctionnelles compétentes du siège de la CAD, afin de favoriser le partage de nouvelles pratiques, d'approches innovantes, de partenariats, de possibilités de formation et d'autres sujets d'intérêt thématique régional.

14. Coordination : Diriger la participation aux initiatives, programmes et stratégies interrégionaux, continentaux et multipays, en collaboration avec les spécialistes thématiques régionaux (RTS) correspondants, les spécialistes thématiques mondiaux (GTS) et les points focaux des bureaux de pays. Coordonner, si nécessaire, la participation des unités fonctionnelles compétentes du siège.

7. Priorités transversales

15. Intégration des priorités transversales : Conformément au Plan stratégique de l'OIM et aux responsabilités de supervision définies dans les Termes de référence des bureaux régionaux, promouvoir, intégrer et systématiser les priorités transversales dans tous les domaines d'intervention de la CAD dans la région. Promouvoir également l'intégration de l'action climatique aux niveaux des bureaux régionaux et des bureaux de pays afin de renforcer le leadership programmatique, la stratégie, la conception et la mise en œuvre des interventions dans tous les domaines thématiques.

8. Gestion de l'Unité thématique régionale de la CAD

16. Gérer l'Unité thématique régionale de la CAD, notamment en supervisant et en assurant la gestion de l'ensemble des responsabilités spécifiques de l'Unité, telles qu'elles sont définies dans ses Termes de référence.

17. Exécuter toute autre tâche qui pourrait être confiée.

Qualifications

Qualifications et expérience requises

Formation

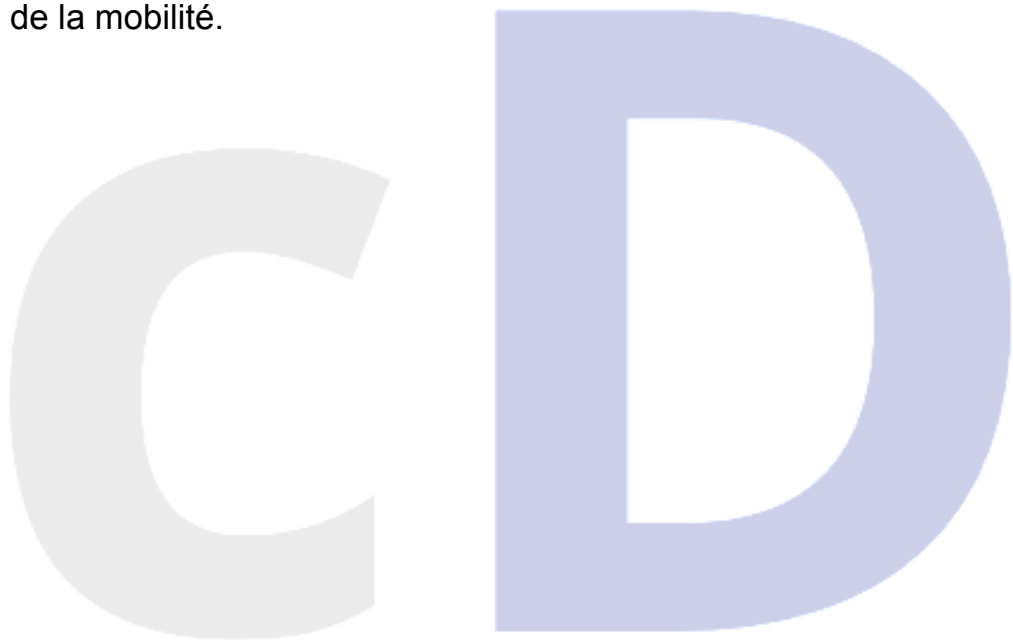
- Être titulaire d'un diplôme de master en relations internationales, sciences politiques, sciences sociales ou dans un domaine connexe, délivré par un établissement universitaire accrédité, et justifier d'au moins sept années d'expérience professionnelle pertinente ; ou
- Être titulaire d'un diplôme universitaire dans l'un des domaines précités et justifier d'au moins neuf années d'expérience professionnelle pertinente.

Les universités accréditées sont celles répertoriées dans la base de données mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur : [UNESCO World Higher Education Database](https://ui.unesco.org/).

Expérience professionnelle

- Expérience avérée dans les domaines de l'action climatique et de la mobilité, ainsi que dans des domaines connexes pertinents pour l'élaboration et la gestion de projets, le renforcement des capacités thématiques et la liaison avec les parties prenantes ;

- Au moins cinq années d'expérience dans des pays non membres de l'OCDE, avec des responsabilités de gestion de projets liés à l'action climatique et à la mobilité ;
- Expérience en matière de liaison, de mobilisation des ressources et de plaidoyer auprès des autorités gouvernementales et diplomatiques, des institutions et organisations nationales et internationales, de la société civile et des acteurs du secteur privé ;
- Expérience professionnelle au sein d'une organisation internationale, intergouvernementale ou non gouvernementale, des Nations Unies ou d'une administration publique ;
- Expérience dans la conception et la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités dans les domaines de l'action climatique et de la mobilité.



cDiscussion.com